



Maxime DUMOUCHEL
Chargé d'études

Antoine BORÉ
Chef de Projets Développement
& Concertation

Ferme éolienne de l'Anglin

Comité de projet

Commune de Mouhet

25/08/2026



| Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

03 VOTRE INTERLOCUTEUR

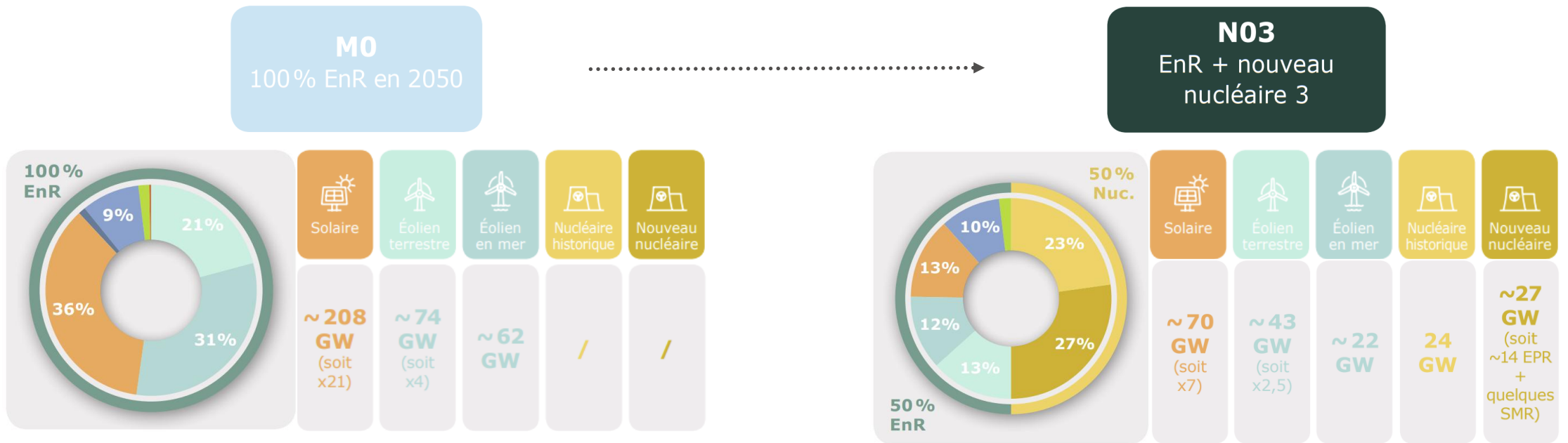
04 PROCHAINE ÉTAPE



01 Contexte énergétique

Pourquoi continuer à développer l'énergie éolienne ?

Futurs énergétiques 2050 – RTE (octobre 2021)



Scénario le plus favorable à l'éolien :
⇒ **Multiplier par 4 l'éolien terrestre**

Scénario le plus favorable au nucléaire :
⇒ **Multiplier par 2,5 l'éolien terrestre**

Bilan et objectifs en région

En région Centre Val de Loire,

2 018 MW installés au 31/12/2025

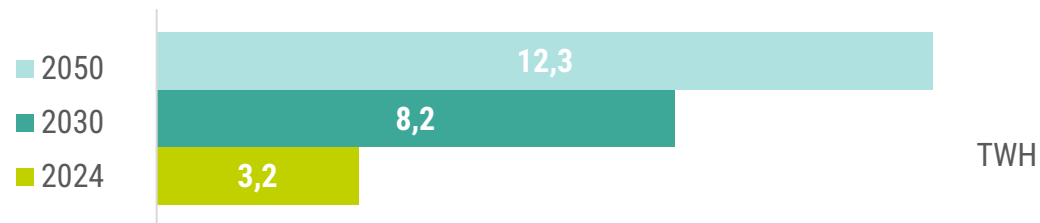
La production éolienne en 2024 était d'environ **3,2 TWh**

(Source : bilan électrique 2024 – RTE – Centre Val de Loire)

L'objectif régional retranscrit dans le SRADDET est d'environ :

✎ **8,2 TWh** pour **2030**

✎ **12,3 TWh** pour **2050**



Puissance installée au 31/12/2025*

Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », décembre 2025

Contexte éolien sur la communauté de communes

Dans le département

25 parcs en exploitation

9 parcs autorisés

19 parcs en instruction

42 parcs refusés

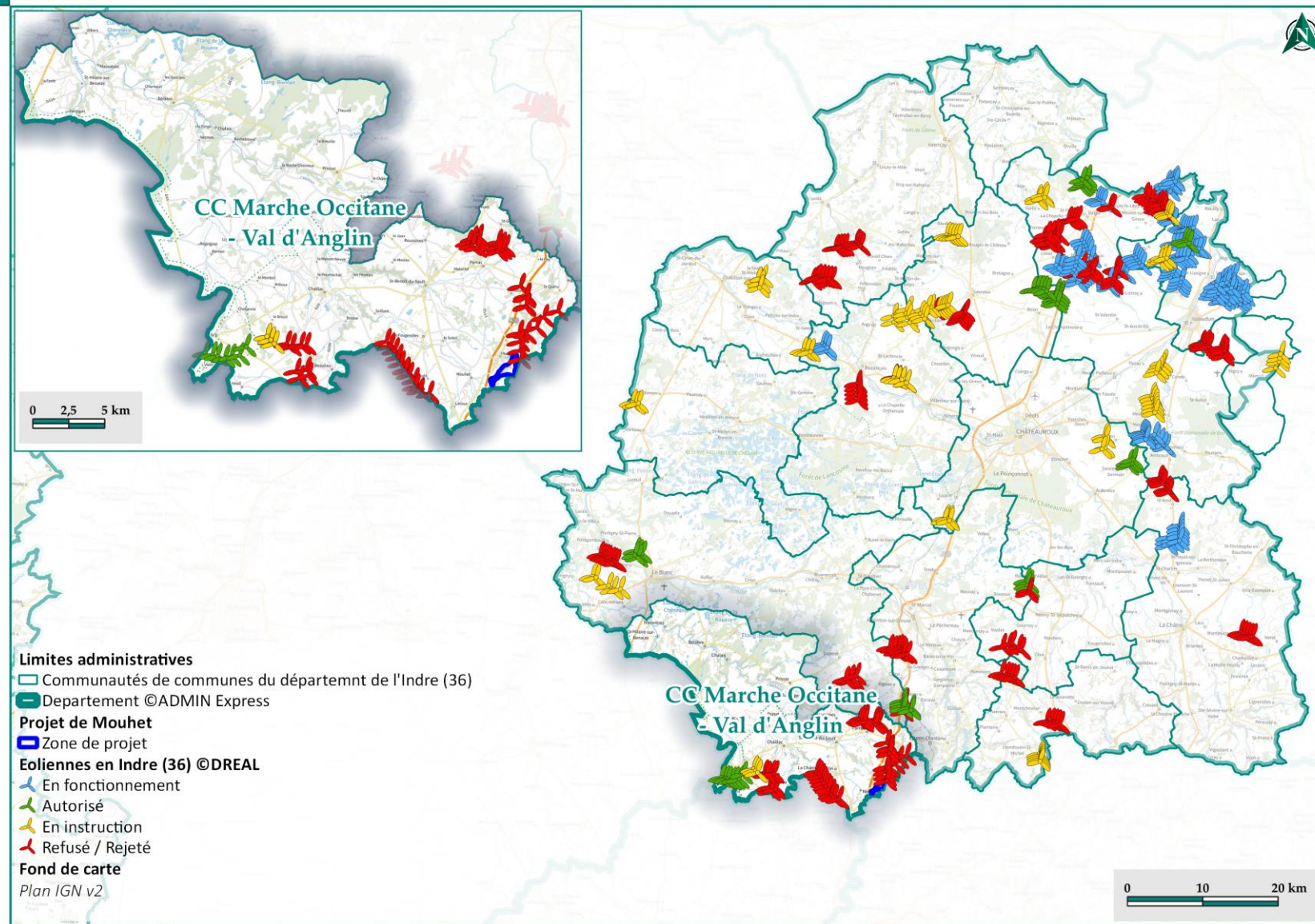
Sur la CC

0 parc en exploitation

1 parc autorisé

1 parc en instruction

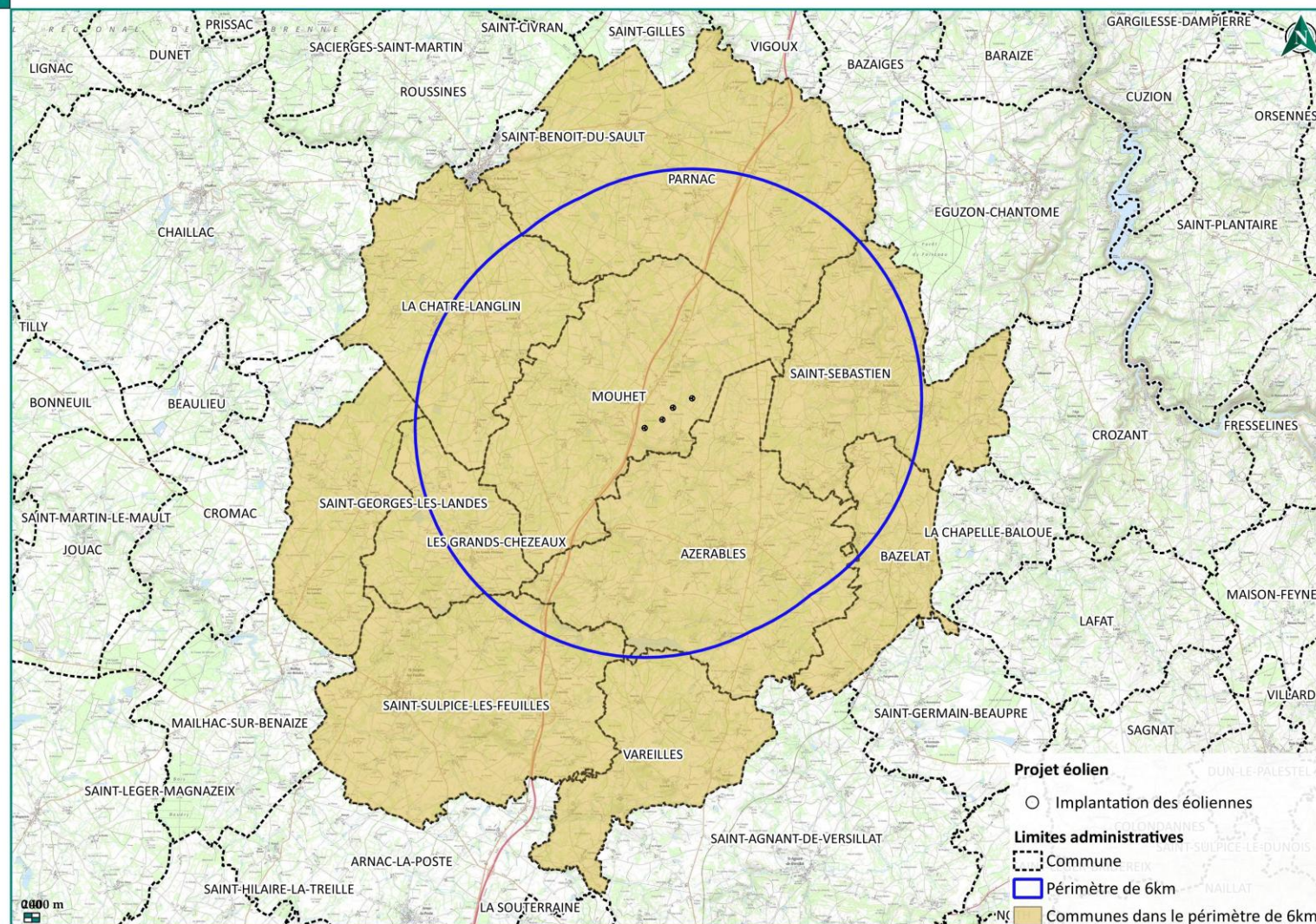
9 parcs refusés



Le périmètre du comité de projet

10 communes + 1 EPCI concernées dans un rayon de 6 km :

Mouhet
Parnac
La Châtre-Langlin
Les Grands Chézeaux
Azérables
Saint-Sébastien
Saint-Georges-les-Landes
Saint-Sulpice-les-Feuilles
Vareilles
Bazelat
CC Marche Occitane – Val d'Anglin

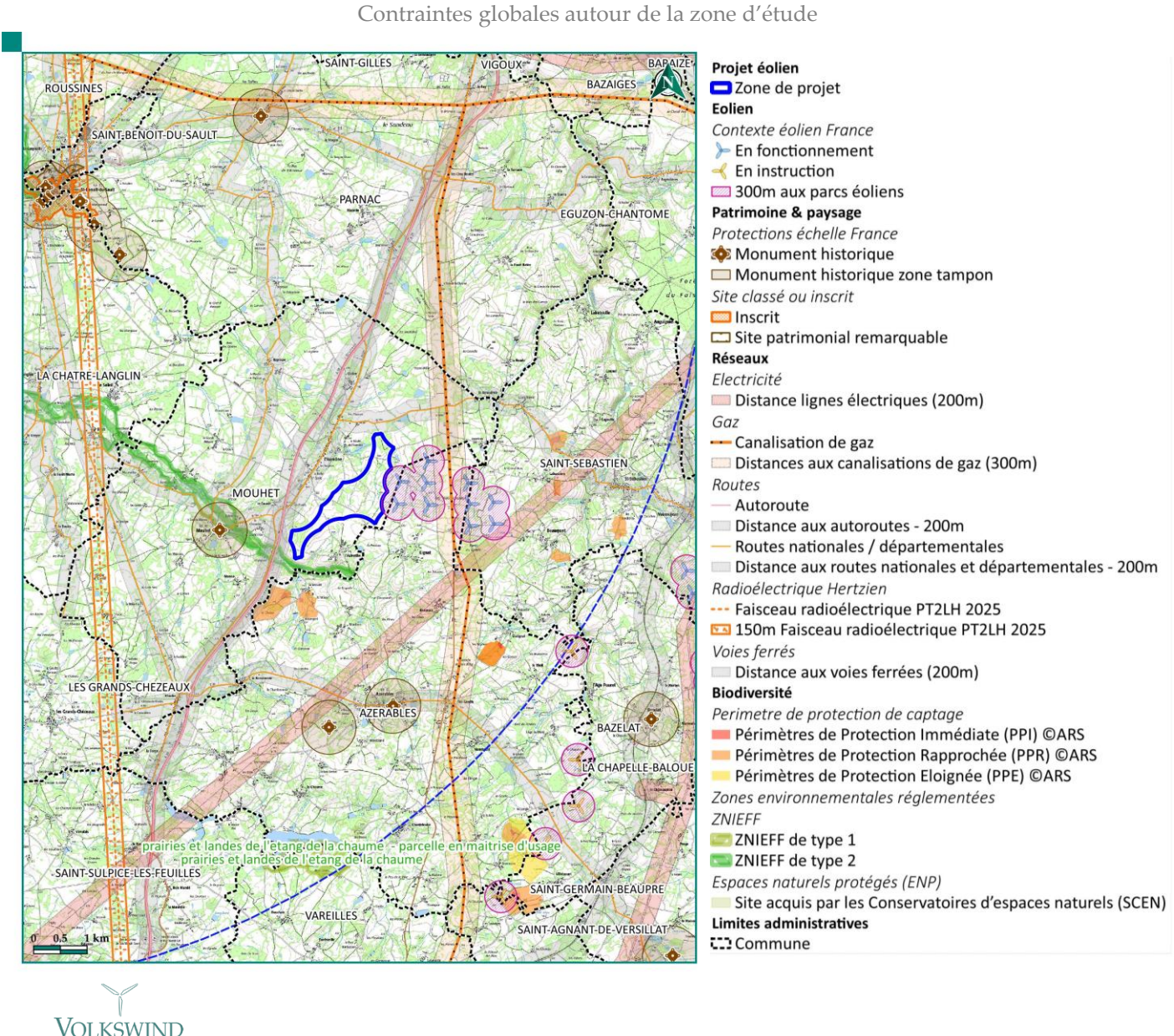




02 Description du projet

Justification du choix du site

Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site
Compatibilité avec le SRE / Zones d'accélération	Le projet de Ferme éolienne de l'Anglin se situe dans les zones favorables définies par le SRE de l'ancienne région Centre.
Aéronautiques	Avis des aviations favorables – aucune contrainte.
Habitat	Respect de la réglementation à 500 mètres des habitations.
Réseaux et infrastructures de transport	Une distance de 200 mètres a été appliquées aux routes.
Météo France	En dehors de contraintes réglementaires.
Distance aux ERP, ICPE, installation nucléaire	Site nucléaire à plus de 62km - ICPE à 300m (Parc éolien d'Azerables)
Raccordement	Raccordement au PS de Roussines qui dispose d'une capacité d'accueil de 30,1MW
Sensibilités environnementales	La présence de boisements sur le site et la proximité de la ZNIEFF Haut bassin versant de l'Anglin et du Portefeuille (~100m de la zone) constituent les principales sensibilités naturalistes. La zone Natura 2000 la plus proche (Vallée de l'Anglin et ses affluents) se trouve à plus de 6km.
Sensibilités paysagères et patrimoniales	Le relief, le bâti et la présence végétale limitent fortement les visibilités lointaines sur le site. Au-delà de 1,5km, les perceptions sont ponctuelles, avec des enjeux variant de nuls à modérés. Les sensibilités se concentrent surtout sur l'aire d'étude immédiate (1,5km) où n'est présent qu'un seul MH (église Saint Pierre de Mouhet). Aucune incompatibilité majeure n'a été relevée lors de l'étude.



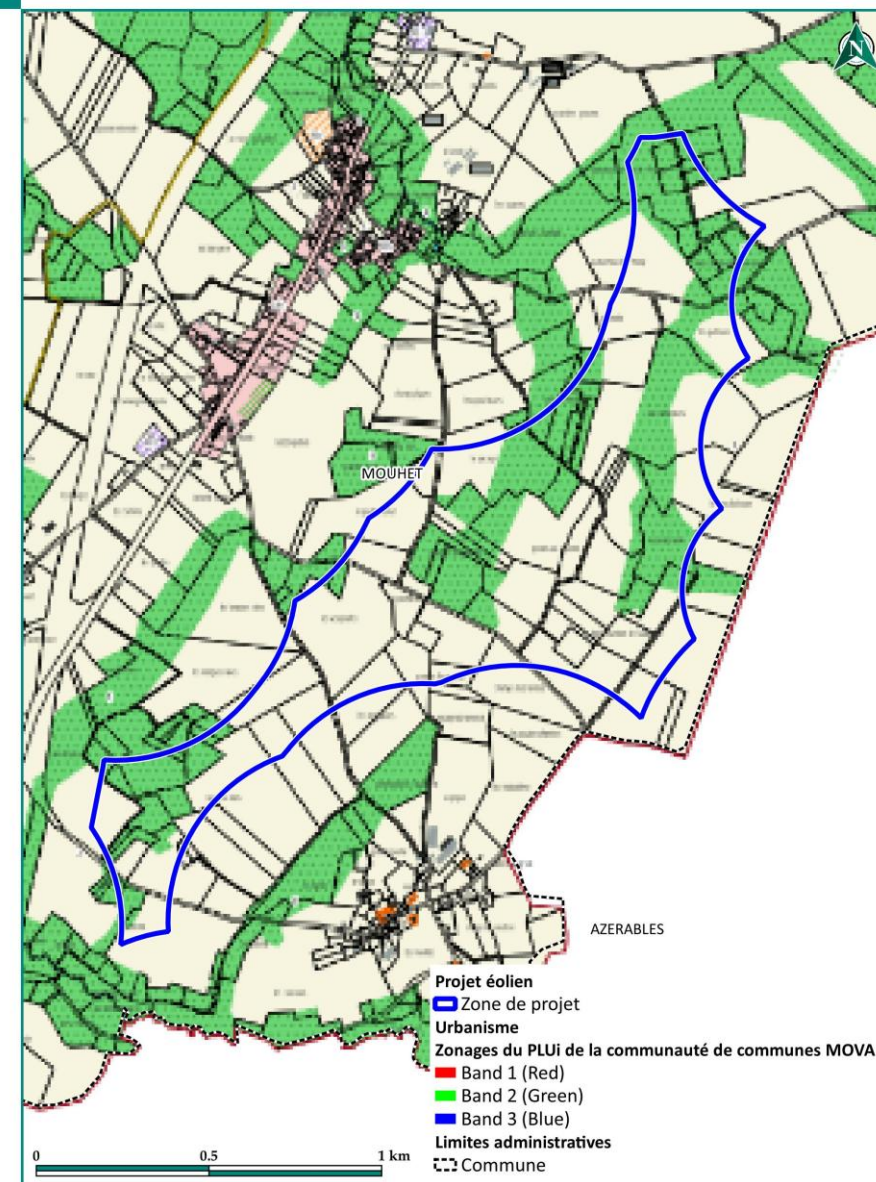
Les documents d'urbanisme

La commune de Mouhet est actuellement en RNU (Règlement National d'Urbanisme) : les éoliennes sont autorisées en dehors des zones urbanisées.

Une procédure d'élaboration de PLUi est en cours à l'échelle de la Communauté de communes MOVA : la zone de projet se situe en zone A et N du futur PLUi, avec une implantation uniquement en zone A.*

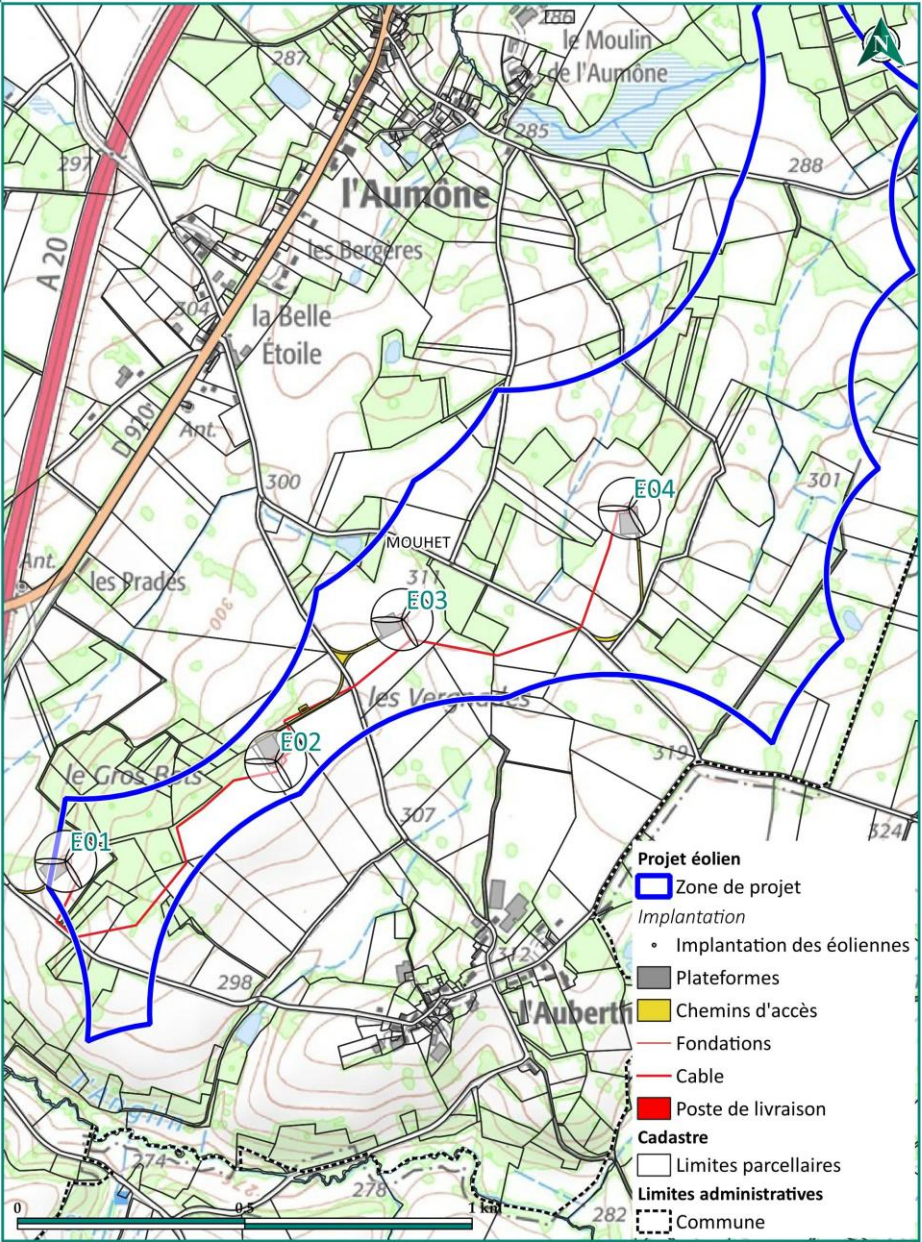
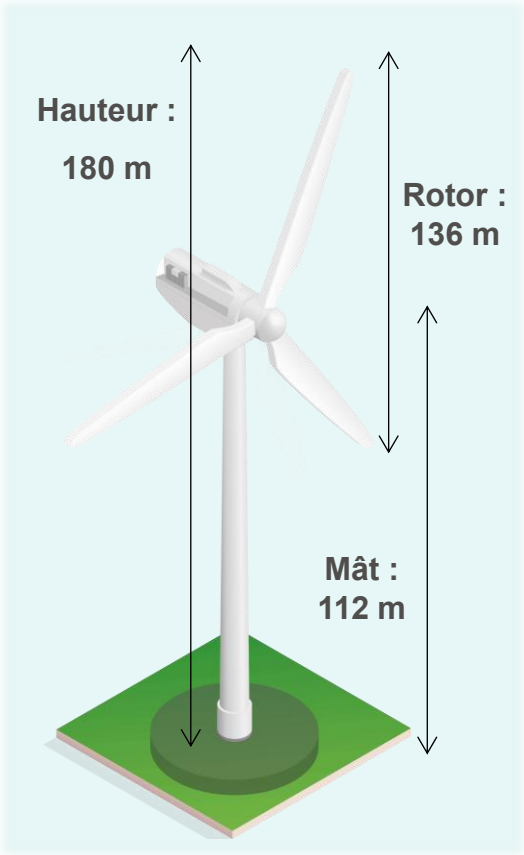
* sous réserve de futures modifications du PLUi

Zonage du futur PLUi MOVA



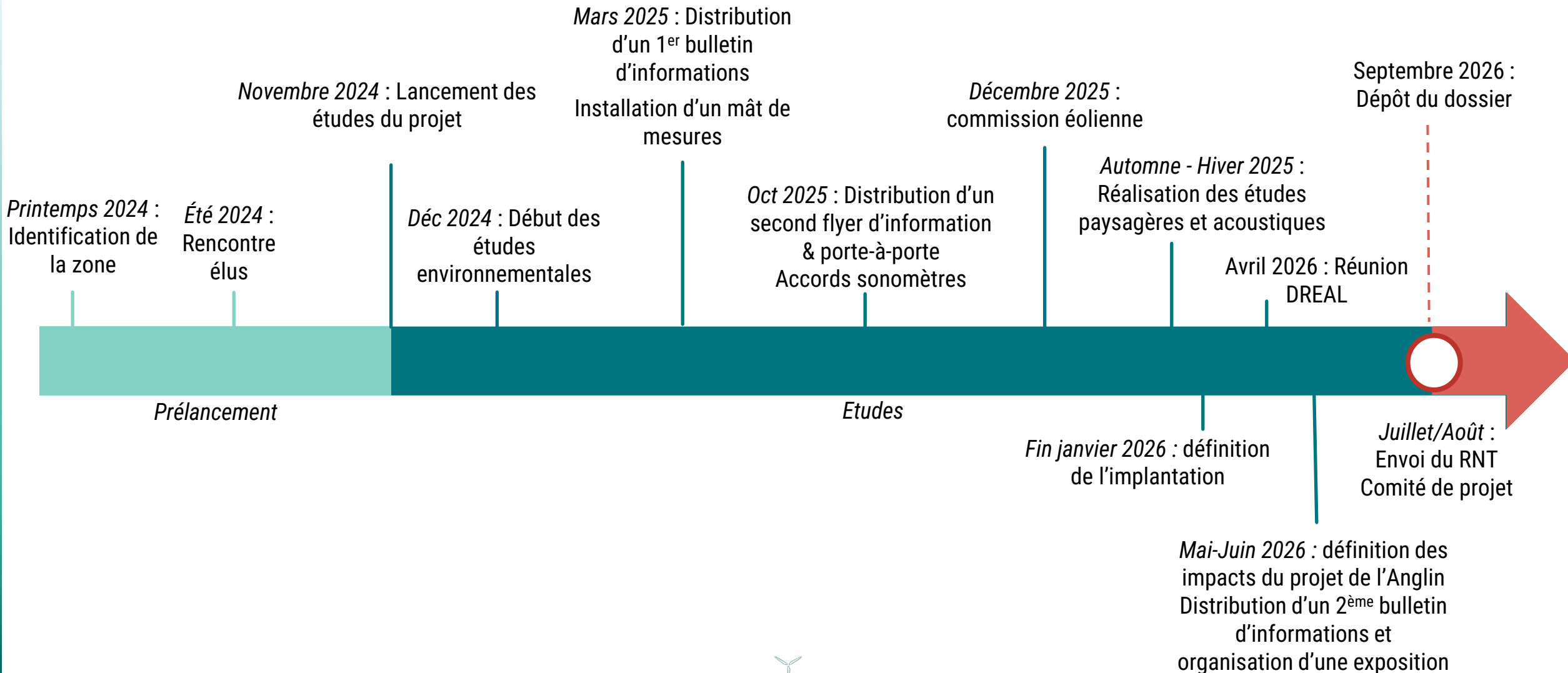
Description technique du projet

	Caractéristiques
Nombre d'éoliennes	4 éoliennes
Diamètre rotor	133 m ou 136 m
Hauteur maximale	180 m
Garde au sol	44 ou 47 m
Puissance unitaire	4,5 ou 4,8 MW
Puissance parc	18 ou 19,2 MW
Nombre de postes de livraison	1
Eloignement aux habitations	540 m
Aménagements	Utilisation au maximum des voiries existantes Création de pans coupés et de pistes d'accès pour certaines éoliennes



Plan des aménagements du projet

Historique du projet

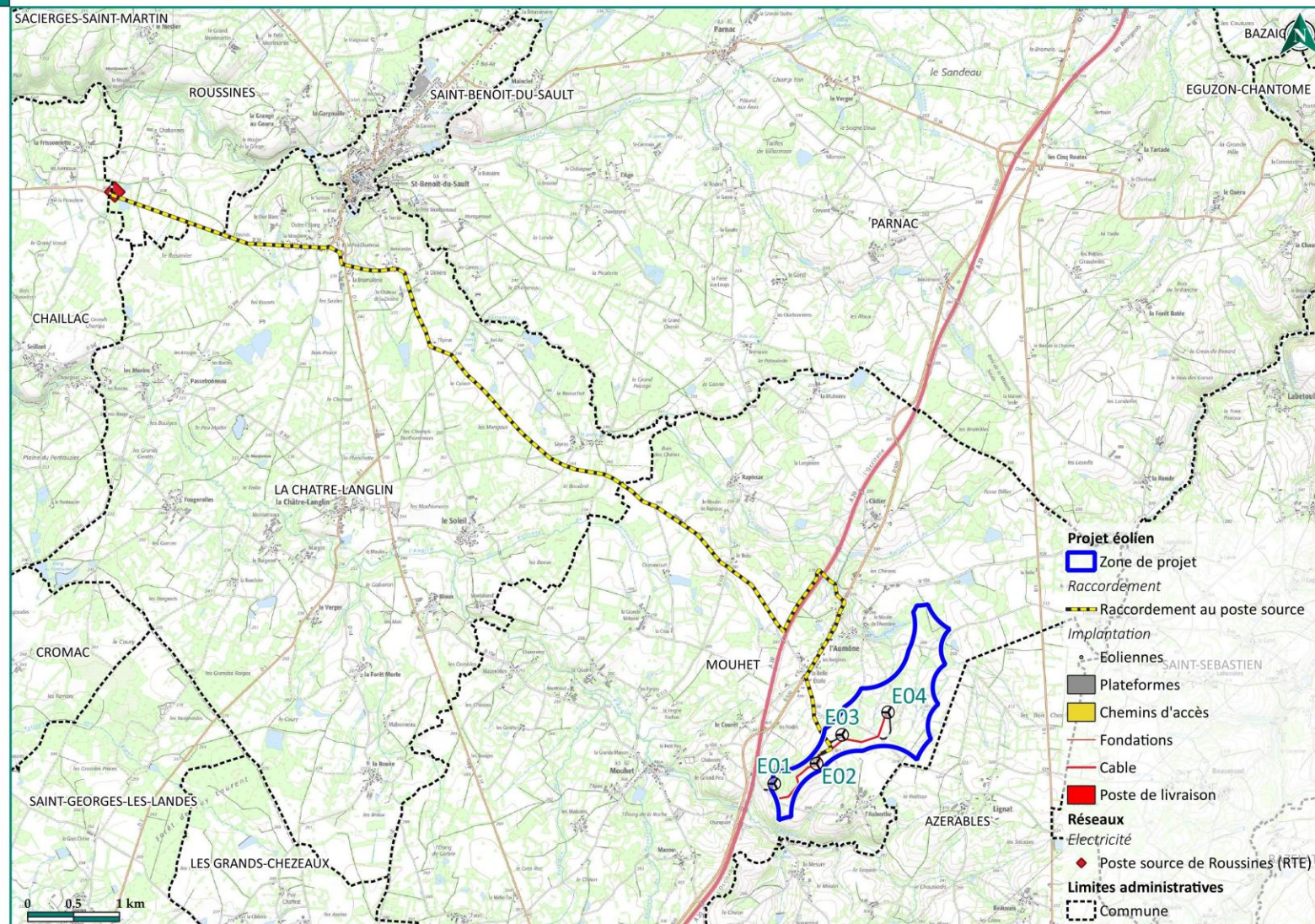


Raccordement envisagé

- Raccordement au poste source de Roussines, à 12,5 km environ.

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.

Localisation des postes sources et des raccordements potentiels

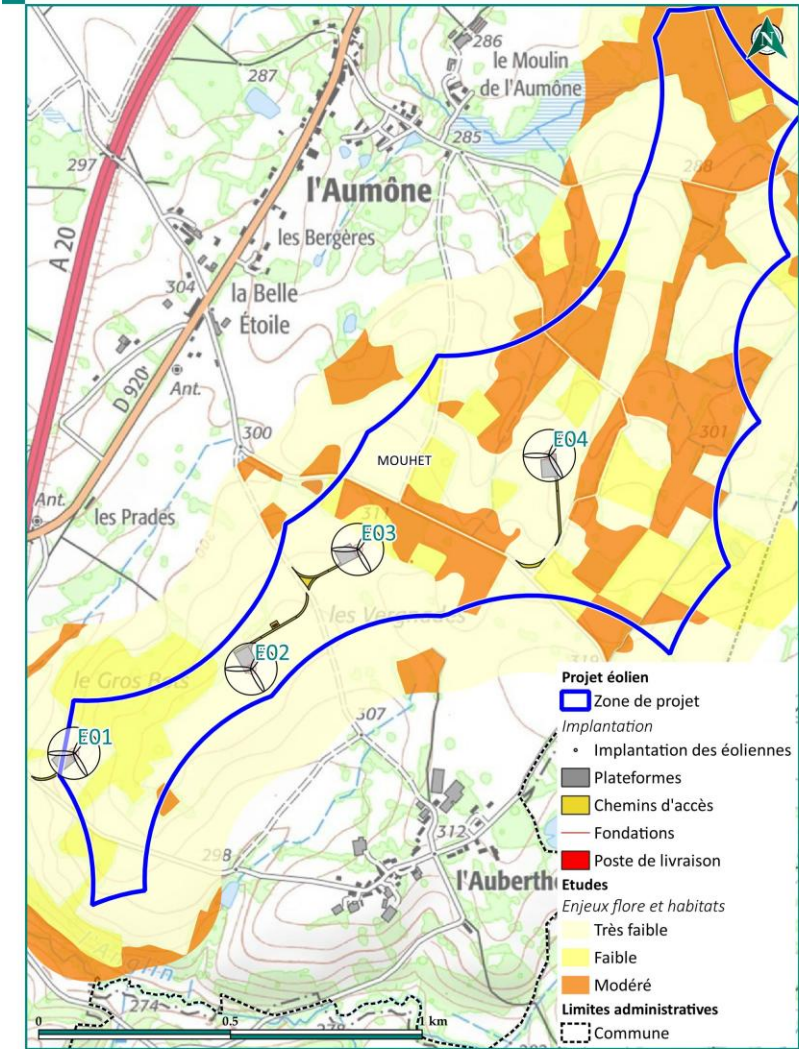


Synthèse des enjeux du projet

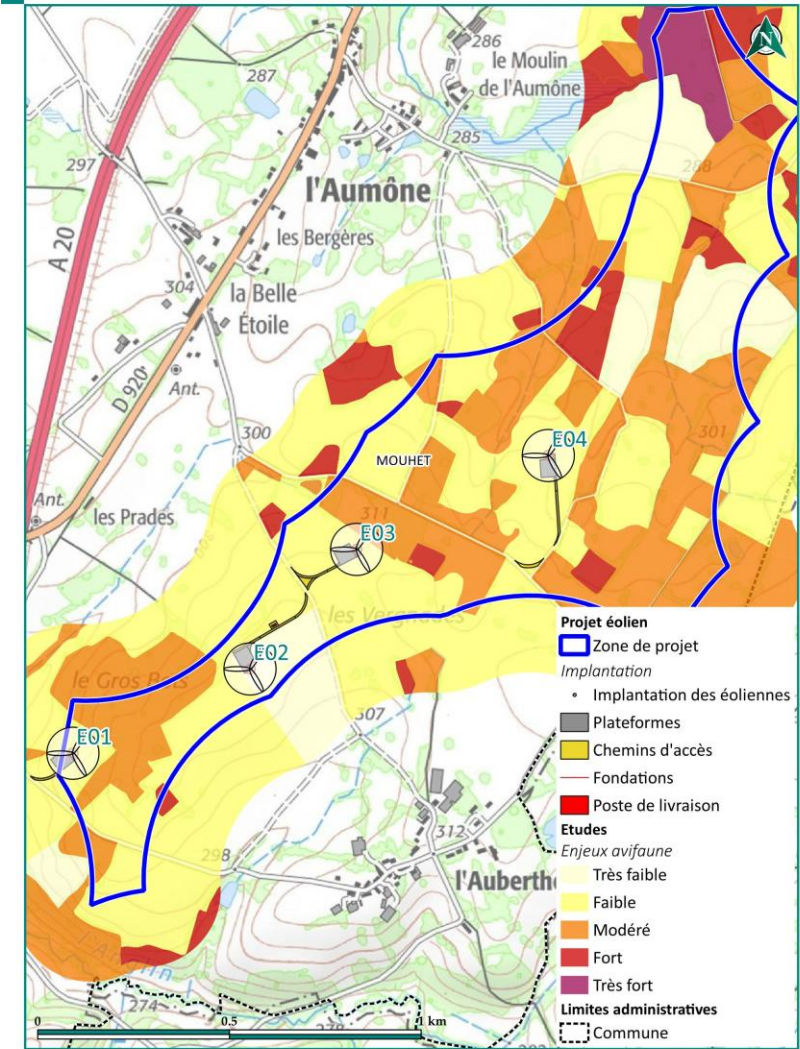
Milieu physique	
Topographie, Géologie, Pédologie, Hydrogéologie, Qualité de l'air, Paramètres climatiques, Risques naturels	Les enjeux sont globalement faibles sans contrainte particulière. Toutefois, des études géotechniques seront réalisées avant la construction.
Milieu humain	
Communication et trafics, Réseaux, Aéronautiques, Radars Météo-France, Nuisances, Milieu socio-économique, Espace de loisirs, Risques technologiques	Implantation du projet en respect : - Des distances réglementaires et de sécurité concernant les habitations, les ICPE, les routes, etc. - Des pratiques agricoles - Hors de contraintes de l'aviation militaire et de l'aviation civile (avis favorables). - Aucun enjeu lié aux radars Météo-France n'a été identifié dans le secteur de projet
Milieu naturel	
Patrimoine naturel, Flore et habitats, Avifaune, Autre faune, Chiroptère	L'implantation du projet prend en compte les enjeux écologiques suivant : • Flore et habitats : Les enjeux varient de faible à localement fort. La présence de zones humides engendre un enjeu fort, entraînant des mesures de compensation. • Avifaune : Les enjeux varient de faible à fort. Certains milieux sont favorables à la nidification ou à la migration de plusieurs espèces patrimoniales. Des milans noirs se reproduisent sur le nord du site, tandis que l'étang au niveau du hameau du Moulin de l'Aumône attire des espèces des milieux aquatiques en migration. • Chauves-souris : Une forte diversité et activité ont été relevées, avec 22 espèces recensées. L'enjeu le plus important concerne un boisement de feuillus qui est un probable gîte pour le Murin de Bechstein. • Faune : Les enjeux sur la faune terrestre varient de très faible à modéré localement pour l'entomofaune, les reptiles et les mammifères terrestres. Les enjeux pour les amphibiens sont très localement forts : au niveau d'une mare au nord de la zone.

Synthèse des enjeux du projet

Localisation des aménagements du projet vis-à-vis des enjeux habitats et flore

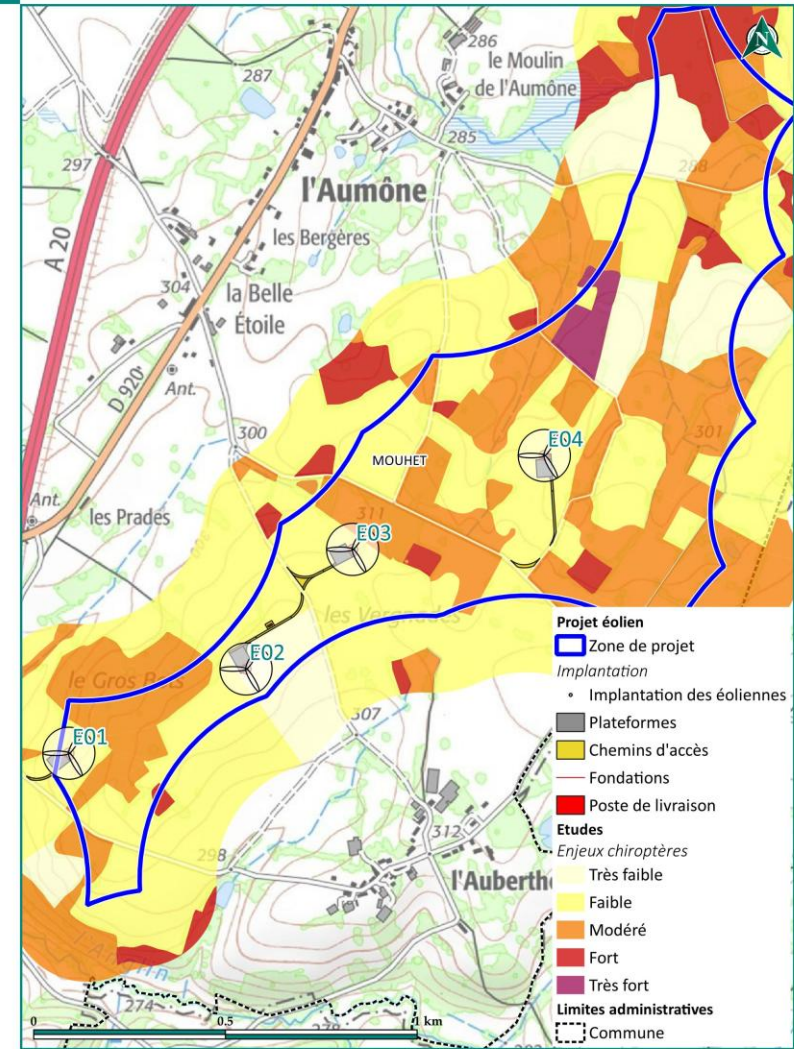


Localisation des aménagements du projet vis-à-vis des enjeux avifaunistiques

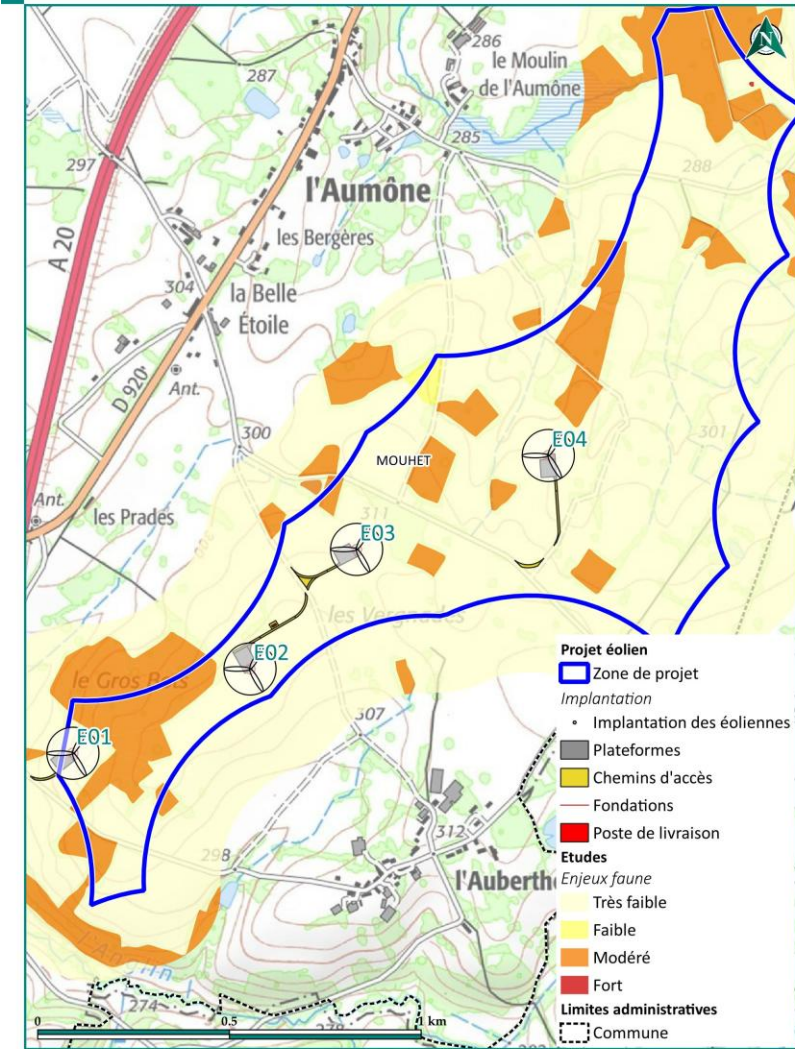


Synthèse des enjeux du projet

Localisation des aménagements du projet vis-à-vis des enjeux chauves-souris



Localisation des aménagements du projet vis-à-vis des enjeux autre faune



Synthèse des enjeux du projet

Milieu sonore

Ambiance acoustique

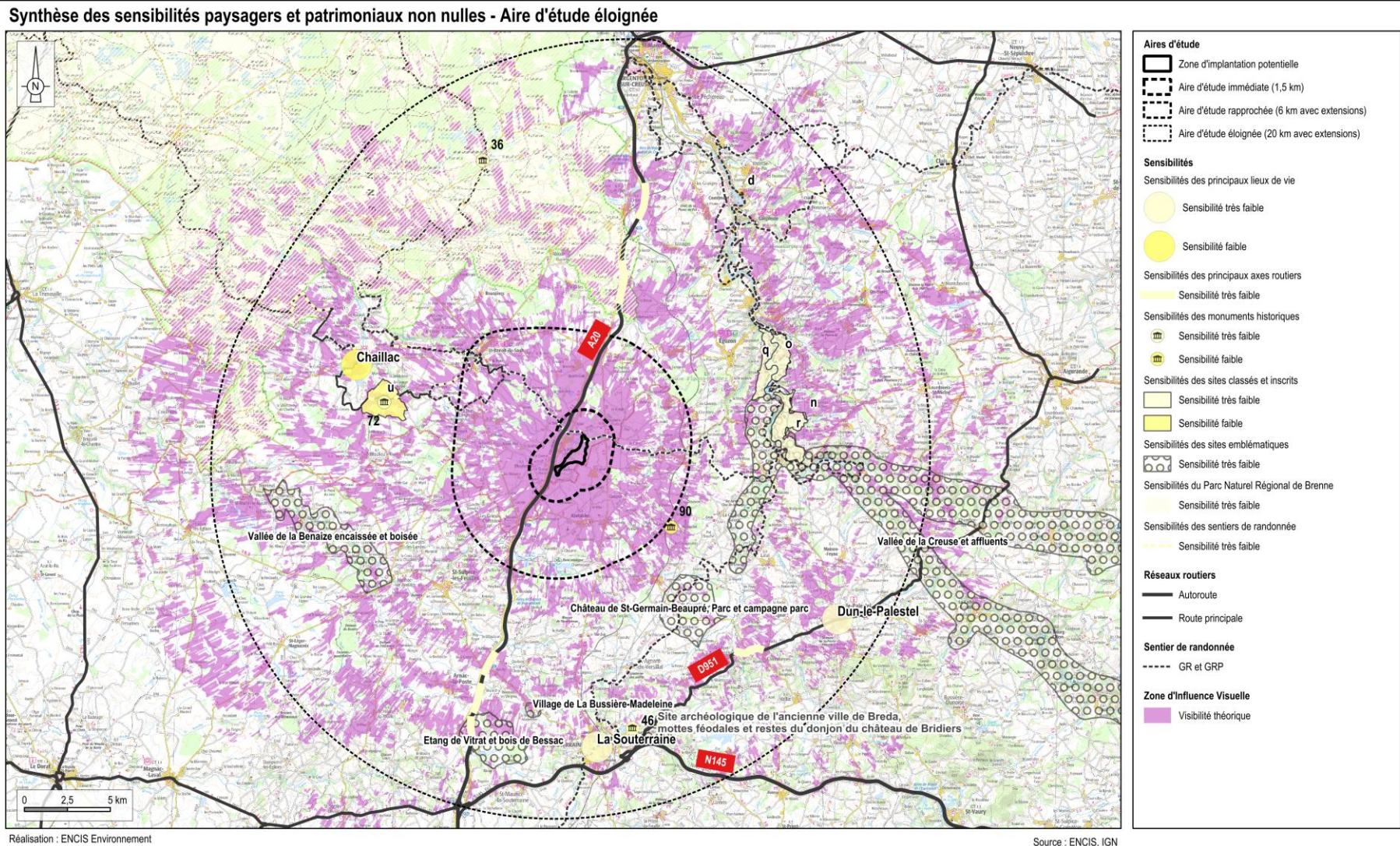
Les niveaux sonores de la zone de projet caractéristique d’un environnement rural. En période nocturne : risque de dépassement des seuils réglementaire, qui nécessiterait un plan de fonctionnement optimisé.

Paysage et patrimoine

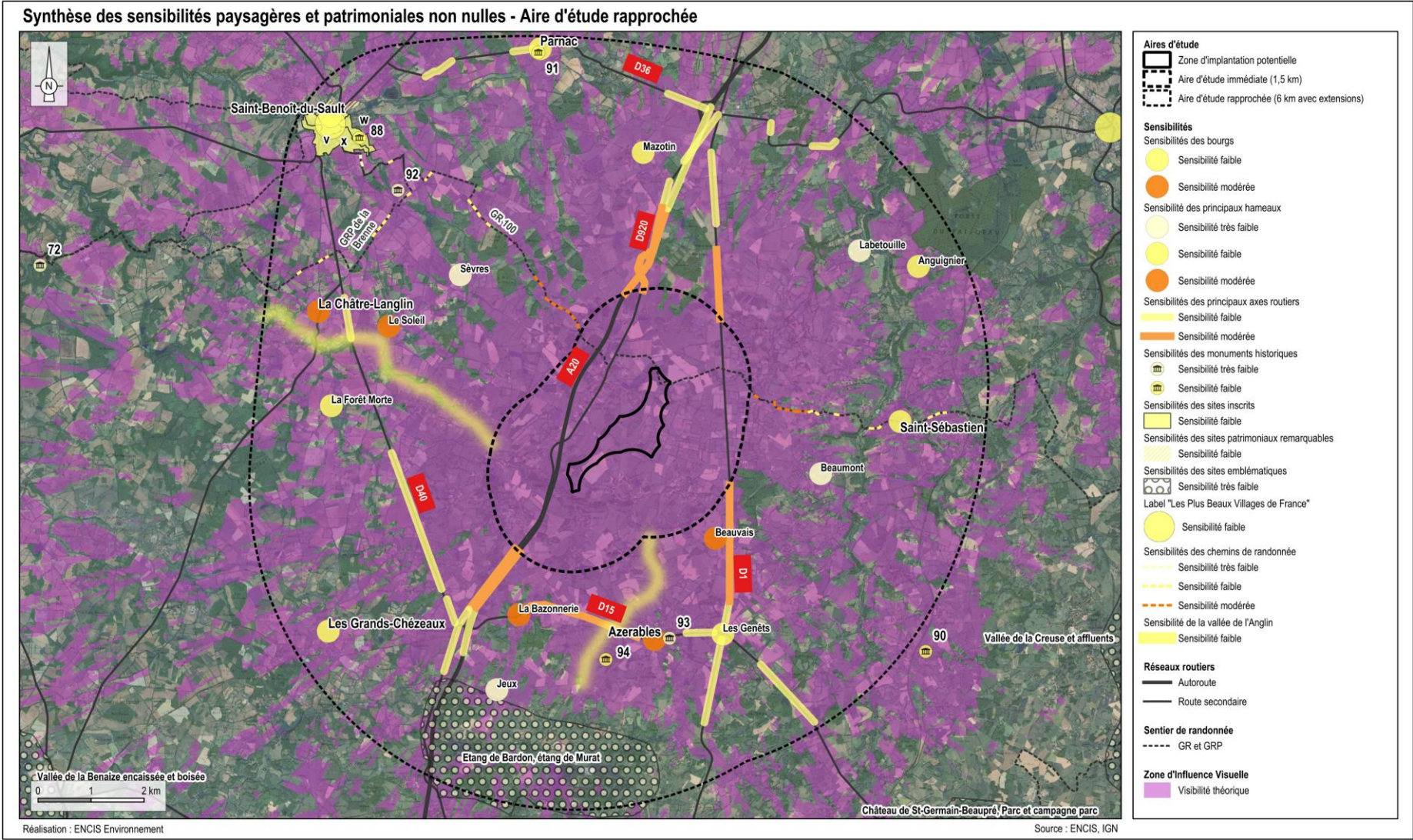
Perception depuis les structures paysagères, les axes de communication et l’habitation, Patrimoine, Contexte éolien et espace de respiration

- Prise en compte des sensibilités identifiées :
- Une vigilance particulière s’impose pour les hameaux les plus proches : l’Aumône, Les Prades, L’Auberthe, Clidier, la Belle Etoile, Le Couret, Le Grand Peu, La Mesure et Mondion (enjeux forts à très forts). Les vues sont moins importantes pour tous les autres bourgs et hameaux (enjeux nuls, très faibles, faibles et modérés).
 - En ce qui concerne les axes de communication, les enjeux sont plus importants sur les sections les plus proches du projet de l’autoroute A20, de la RD920 et RD1, ainsi que le réseau routier local (enjeux forts).
 - 95 monuments historiques sont identifiés, dont un seul dans l’aire d’étude immédiate (église Saint Pierre à Mouhet) . Les vues lointaines sont très limitées (enjeux nuls, très faibles et faible), et les vues depuis l’église Saint Pierre de Mouhet sont partiellement masquées par le bâti et la végétation (enjeu modéré).
 - Impact nul sur St-Benoît-du-Sault (pas de visibilité) et très faible sur le Château de Brosse à Chaillac (visibilité lointaine et partielle sur les pales).
 - Le territoire d’étude est composé de plusieurs sites touristiques et culturels : les enjeux sont principalement concentrés sur le GR100, notamment dans ses sections les plus proches du projet où l’enjeu atteint un niveau fort.
 - Une étude de saturation visuelle a été réalisée pour 12 points présentant des enjeux paysagers ou patrimoniaux : lieux de vie, éléments patrimoniaux, axes de communication. Elle conclue qu’en situation réelle, aucune situation de saturation visuelle n’est caractérisée.

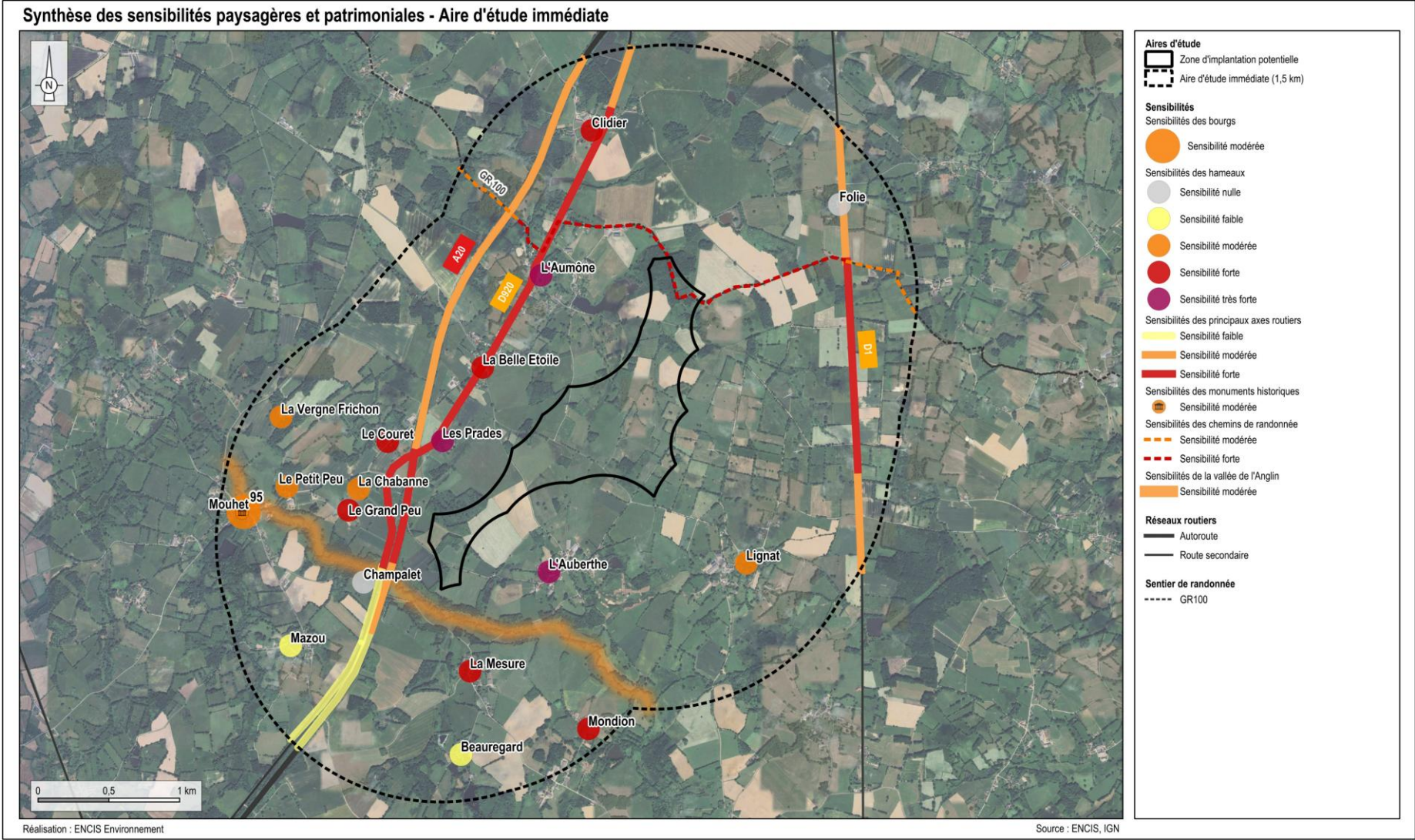
Synthèse des enjeux du projet



Synthèse des enjeux du projet

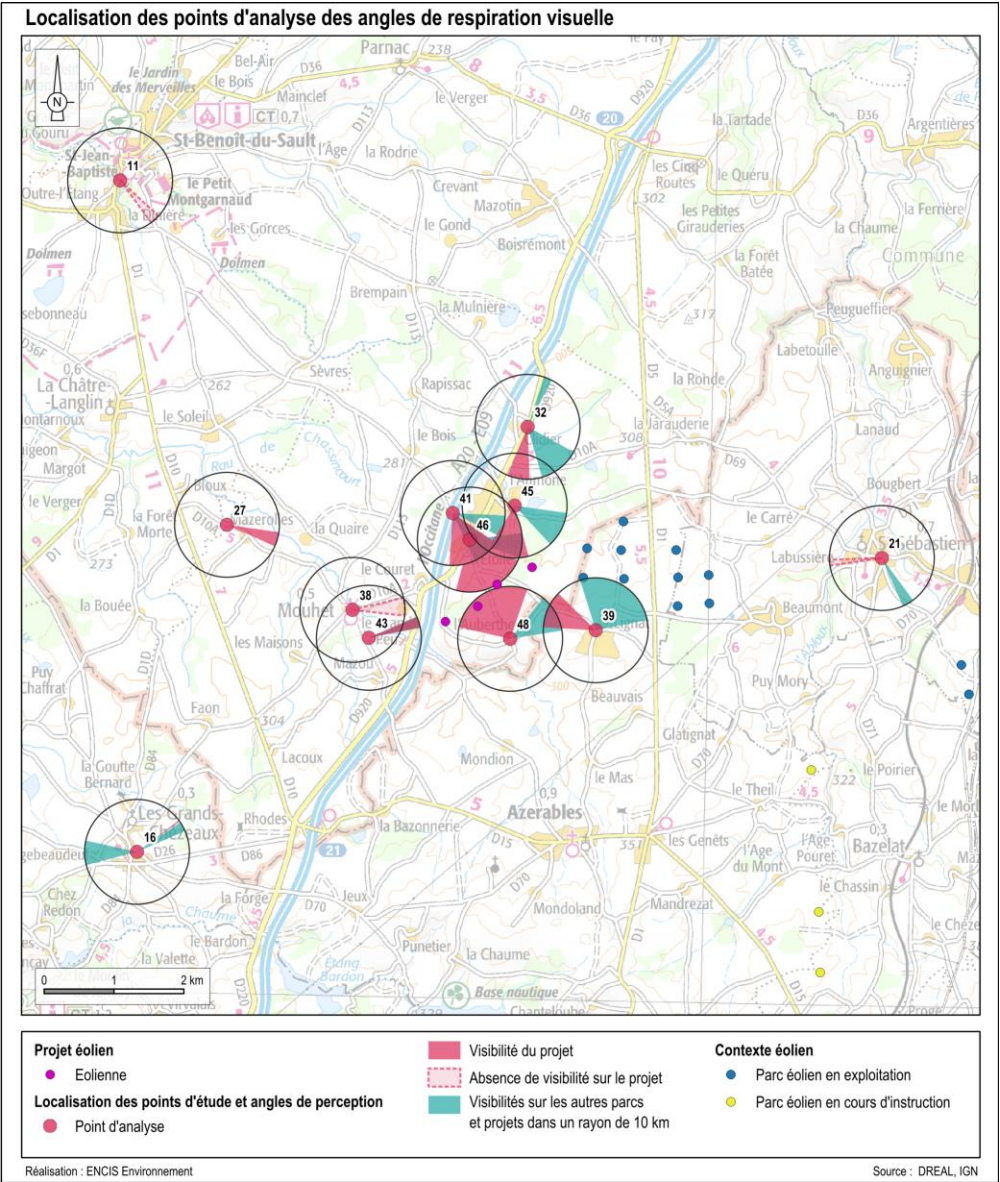


Synthèse des enjeux du projet



Synthèse des enjeux du projet

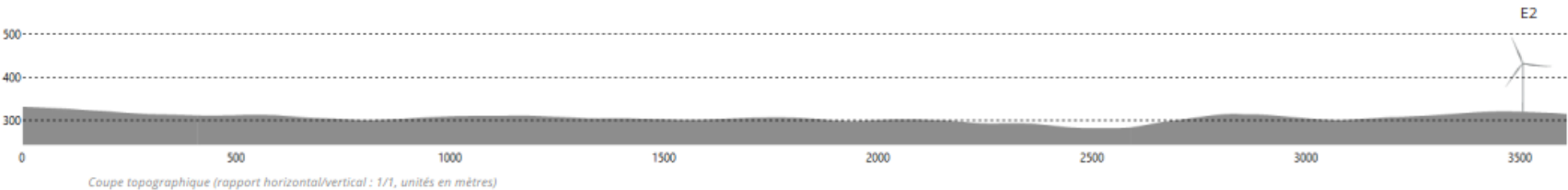
Une étude de saturation visuelle a été réalisée pour 12 points présentant des enjeux paysagers ou patrimoniaux : lieux de vie, éléments patrimoniaux, axes de communication. Elle conclue qu'en situation réelle, **aucune situation de saturation visuelle n'est caractérisée.**



Carnet de photomontages du projet de la Ferme éolienne de l'Anglin (36)

2026

Vue 26 : Prise de vue depuis Azerables



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 582914 / 6585089	Ouverture : F/10
Date et heure de la prise de vue : 05/03/2026 à 15:04	Sensibilité : ISO 200
Focale : 32 mm (APSC)	Azimuth photo centrale : 339°
Vitesse : 1/320 secondes	Hauteur de prise de vue : 1,7 m
	Angle visuel du parc : 22,7°
	Eolienne la plus proche : E2, à 3 506 m

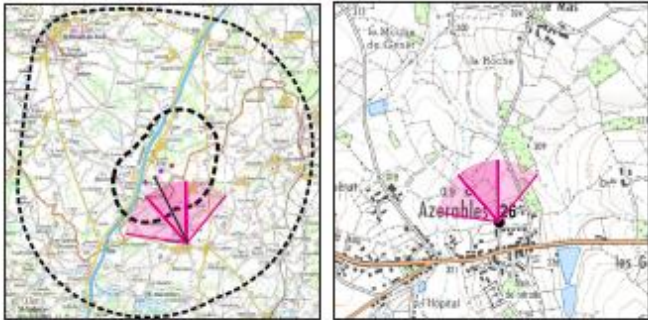
Etat initial



Etat projeté



Localisation de la prise de vue

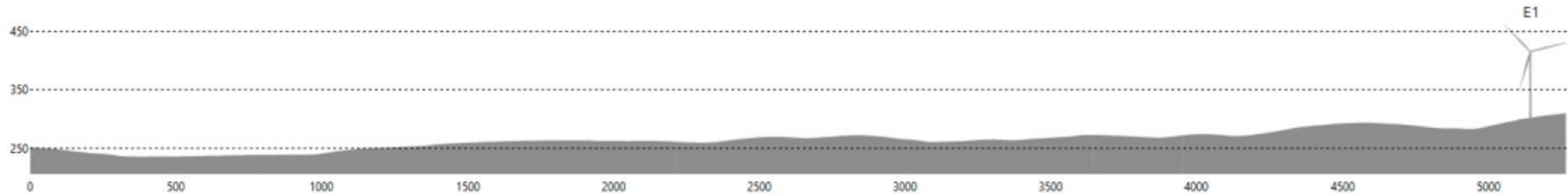


Localisation dans l'AER et trait de coupe Fond IGN 1 / 25 000

Carnet de photomontages du projet de la Ferme éolienne de l'Anglin (36)

2026

Vue 20 : Prise de vue depuis La Châtre-Langlin



Etat initial



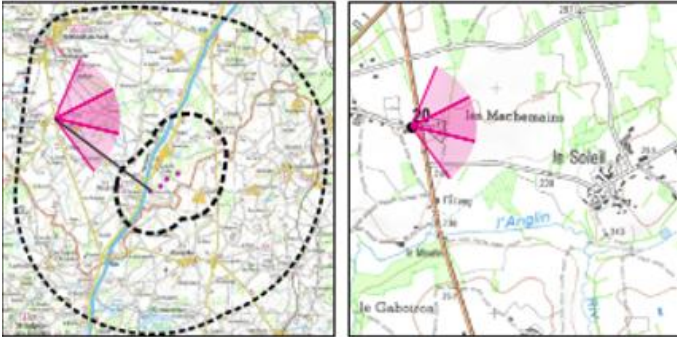
Etat projeté



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 576756 / 6590986	Ouverture : F/9
Date et heure de la prise de vue : 18/12/2025 à 14:49	Sensibilité : ISO 100
Focale : 32 mm (APSC)	Azimut photo centrale : 83,3°
Vitesse : 1/250 secondes	Hauteur de prise de vue : 1,7 m
	Angle visuel du parc : 13,2°
	Eolienne la plus proche : E1, à 5 170 m

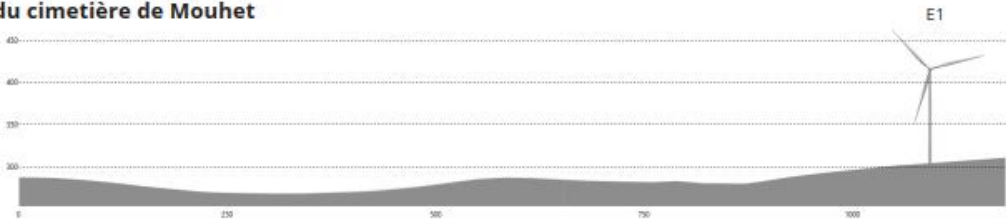
Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AER et trait de coupe

Fond IGN 1 / 25 000

Vue 43 : Prise de vue depuis le parking du cimetière de Mouhet



Coupe topographique (rapport horizontal/vertical : 1/1, unités en mètres)

Enjeux : Relations avec un lieu de vie et la vallée de l'Anglin

L'observateur se situe au sud de Mouhet, à proximité du cimetière, le long d'une route communale reliant le bourg aux lieux de vie de Champalet et de la Mesure. Le point de vue offre un panorama large et dégagé sur les parcelles agricoles environnantes, avec, en arrière-plan, la vallée de l'Anglin qui structure le relief. La rivière, soulignée par sa ripisylve, constitue une ligne de force visible dans le paysage.

Le projet éolien s'inscrit de l'autre côté de la vallée. Les éoliennes sont entièrement visibles et se détachent nettement de la ligne d'horizon, générant des impacts visuels marqués. La végétation présente au second plan affiche un rapport d'échelle légèrement supérieur, ce qui contribue à atténuer leur présence. Depuis cet angle de vue, l'emprise visuelle horizontale reste limitée (environ 11°), tout en conservant un schéma d'implantation lisible. L'éolienne la plus au sud, également la plus proche de l'observateur, se situe à proximité de la rupture de pente de la vallée, induisant un léger effet de domination par rapport à cette dernière.

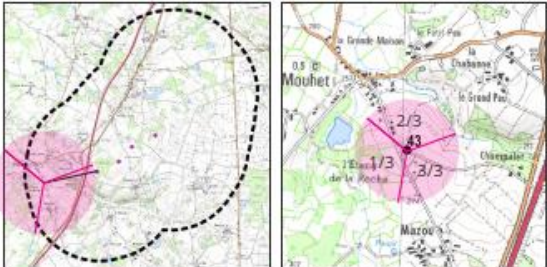
L'impact est modéré.

Plusieurs parcs et projets sont visibles depuis ce point de vue. Les éoliennes du parc de Bois de Chardon s'inscrivent en arrière-plan du projet de la Ferme éolienne de l'Anglin, ce qui tend à complexifier légèrement la lecture d'ensemble, bien que les deux parcs restent nettement distincts visuellement. En raison de la végétation, seule la partie supérieure des machines est perceptible. Par ailleurs, des visibilitées très partielles et lointaines sont relevées sur les éoliennes du projet autorisé des Sables, mais les impacts visuels restent négligeables.

L'effet cumulé est faible. La participation du projet à cet effet est modérée.

Informations sur la vue	
Coordonnées Lambert 93 : 579903 / 6587789	Ouverture : F/10
Date et heure de la prise de vue : 13/01/2026 à 12:48	Sensibilité : ISO 200
Focale : 32 mm (APSC)	Azimut photo centrale : 9,9°
Vitesse : 1/320 secondes	Hauteur de prise de vue : 1,7 m
	Angle visuel du parc : 11,4°
	Eolienne la plus proche : E1, à 1 122 m

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEI et trait de coupe Fond IGN 1 / 25 000

Panorama projeté à 360°



Panorama projeté à 360°



Principales mesures d'évitement, réductrices, compensatoires et d'accompagnement

Milieu naturel :

- Tous les milieux : optimisation de l'implantation (évitement des zones à plus fort enjeu), adaptation de la période des travaux, accompagnement et suivi écologique de chantier, prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier
- Flore et habitats : optimisation du tracé d'aménagement, plantation de haies, restauration de zones humides
- Avifaune : système de détection automatique des rapaces et grands échassiers, garde au sol importante (+44m), réduction de l'attractivité des plateformes, enfouissement du réseau de raccordement électrique, suivi de mortalité
- Chiroptères : protocole d'arrêt conditionné, suivi de mortalité et d'activité, obturation des aérations des nacelles, éclairage extérieur réduit, garde au sol importante, réduction de l'attractivité des plateformes

Milieu paysager :

- Optimisation de l'implantation et positionnement en continuité d'un parc existant
- Habillage du poste de livraison (bardage en bois)
- Utilisation d'un balisage lumineux orienté vers le ciel
- Mise en place d'un panneau d'information sur le projet
- Bourse aux haies et aux arbres

Milieu sonore :

- Plan de bridage acoustique
- Campagne de réception acoustique

Milieu humain :

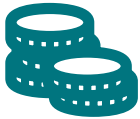
- Aide pour les particuliers relative à la facture électrique
- Suivi de la réception TV

Le projet en chiffres (estimations)



- Production : 36 000 MWh/an
équivalent de la consommation annuelle $\approx$ 7 500 foyers
- CO₂ évitées : 19 156 tonnes de CO₂ évités sur la durée du parc

Hypothèse où cette production éolienne se substitue au mix électrique français (36,5 g CO₂/kWh)



- Coût prévisionnel : 34 000 000 €
- Retombées fiscales :
 - Total : 155 000 à 165 000 €/an (IFER 8 620 €/MW/an)
 - Communes : 62 000 à 66 000€/an



- Emplois :
 - 159 emplois Equivalent Temps Plein (ETP) à l'échelle nationale la 1^{ère} année dont 51 dans le département
 - et 3 ETP à échelle nationale la deuxième année dont 2 dans le département



03 Votre interlocuteur

Un groupe expérimenté



Multi énergétique Suisse



7000 collaborateurs, **30 pays**



Expertise de **110 ans** de production électrique



Volkswind est un des leaders des appels d'offre éolien terrestre



Une entreprise pionnière créée en **1993**



100 collaborateurs, **5 agences** en France



Plus de **1200 MW** déjà installés en France

Nos métiers

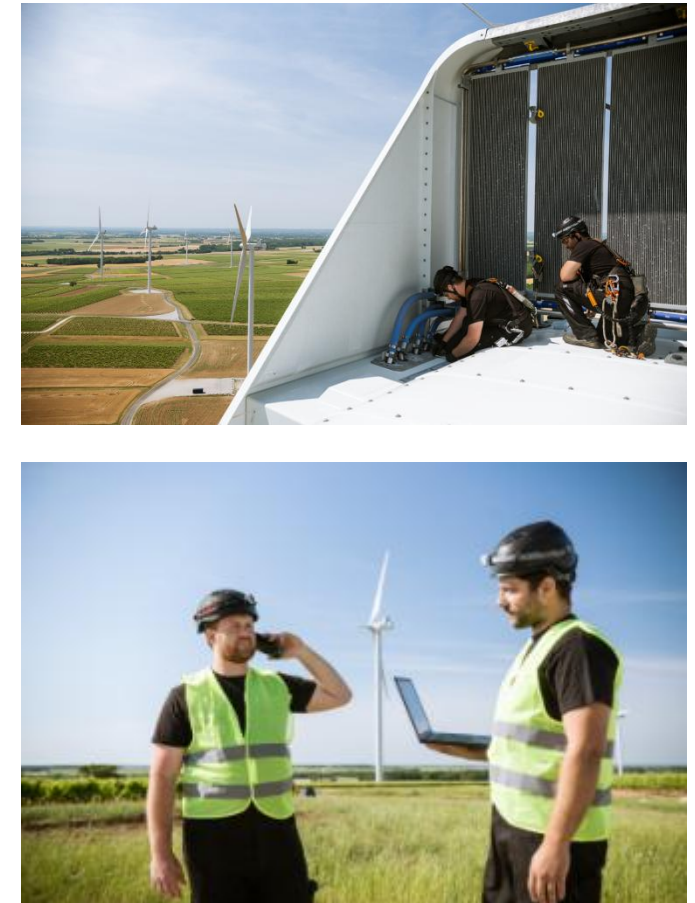
Développement



Construction

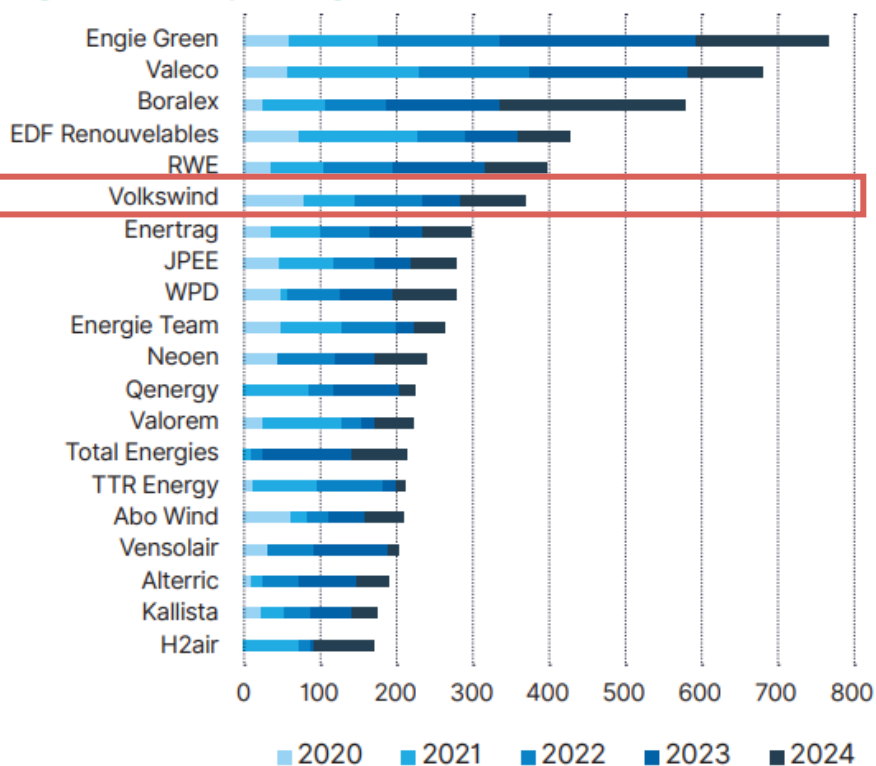


Exploitation - Maintenance



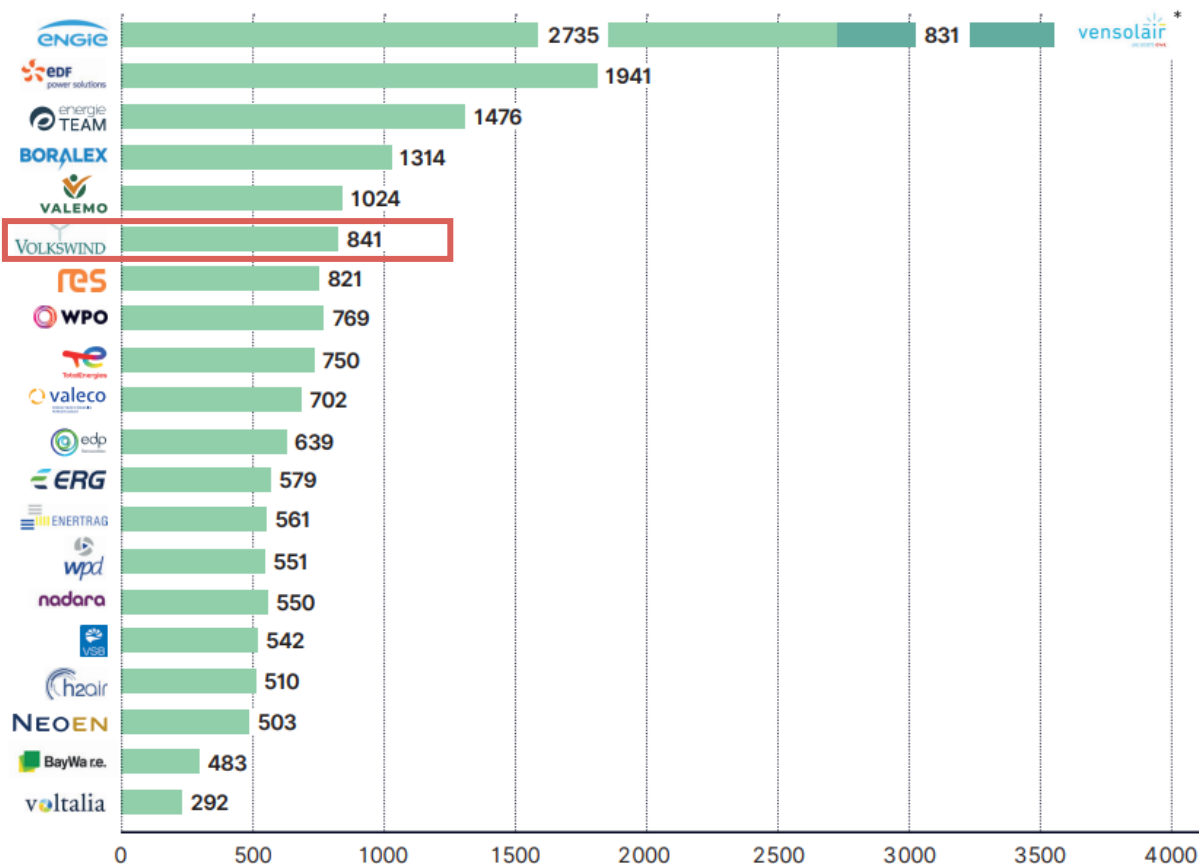
Volkswind : un acteur majeur du développement éolien terrestre

Volumes autorisés par développeur et par année
(greenfield et repowering) (MW)



Top 20 des exploitants éoliens terrestres en France au 30 juin 2025.

MW en service exploités en direct et pour compte de tiers - Capacités éolien onshore



Au total, les vingt plus grands exploitants éoliens concentrent **19 GW** de parcs éoliens.

* 831 MW pour Vensolair, une société CNR exploités à hauteur de 117 MW par Engie Green, 485 MW par EnergieTEAM et 168 MW par Valemo, le reste par des tiers.

Sources : Étude France renouvelables

Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits **73**

1210 MW

Parcs en construction **630 MW**

Projets en étude **~2000 MW**

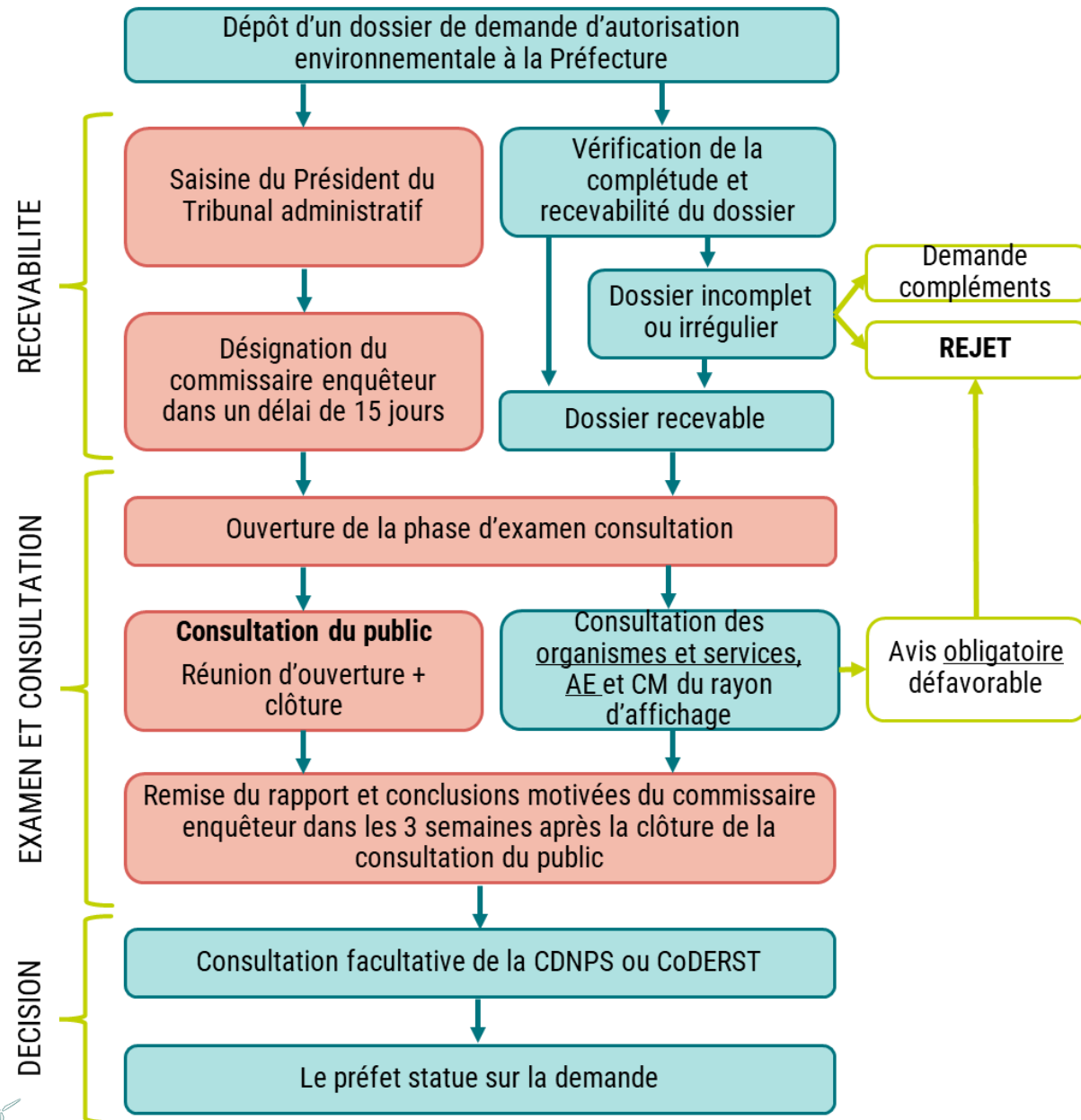




04 Prochaine étape

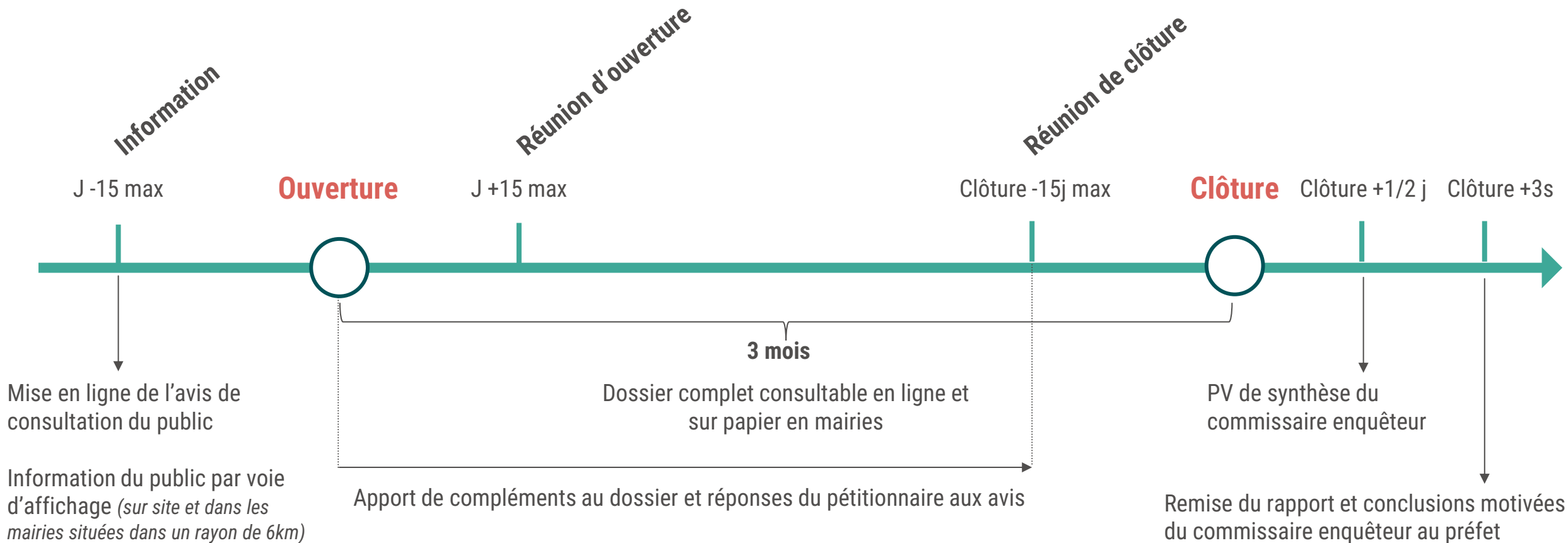
La procédure d'instruction

Place de la consultation du public dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction (Loi Industrie Verte), en vigueur depuis octobre 2024 :



La procédure d'instruction : phase de consultation du public

Recueil des avis des services et collectivités concernées : contributions dans les 45 jours suivant leur saisine (et max 15 jours après la clôture)





| Merci de votre attention !